

Roland Garros : à quoi sert une enquête publique ?



Vue du jardin des Serres d'Auteuil
du toit de la piscine Molitor
Photo : Didier Rykner

Il fallait une sacrée dose de naïveté, reconnaissons-le, pour avoir ne serait-ce qu'un espoir, que l'enquête publique (menée par Madame Marie-Claire Eustache) sur le projet d'installation du tournoi de Roland-Garros sur les Serres d'Auteuil allait émettre, comme certaines rumeurs le disaient, un avis prenant en compte de manière forte la contre-proposition des associations.

Qui peut pourtant avoir confiance une seule seconde dans les enquêtes publiques des grands projets destructeurs du patrimoine et de l'environnement. Ceux-ci se terminent toujours par un avis favorable et une déclaration d'utilité publique... Les exemples sont légion : l'aéroport Notre-Dame des Landes a reçu un avis favorable ; le barrage de Sivens a reçu un avis favorable ; la construction de la tour Triangle a reçu un avis favorable ; le projet de la Samaritaine a reçu un avis favorable. Et quand, par miracle insigne l'avis est défavorable, comme dans le cas de la destruction de la rue des Carmes à Orléans, on refait une enquête publique dont l'avis est cette fois... favorable.

Tout cela n'est évidemment qu'une parodie de démocratie et de concertation comme la lecture des **conclusions du rapport** en témoigne¹. Dès le début, tout est dit : le projet d'agrandissement de Roland-Garros respecte toutes les réglementations et normes en vigueur, y compris, bien sûr, « le Schéma Régional de Cohérence Écologique en Île-de-France », le « Plan Biodiversité de Paris », la « Charte du Bois de Boulogne »... Qu'on se le dise, installer un stade de tennis sur un jardin protégé en détruisant des arbres rares est un projet écologique, qui « *conforte la biodiversité* » !

Tout, dans ce ce rapport qui aurait aussi bien pu être écrit par Gilbert Ysern, le président de la FFT que par Anne Hidalgo, est à l'avenant.

On y lit des perles comme celles-ci : « *Le stationnement dans le bois de Boulogne ne sera pas augmenté [...] malgré l'augmentation prévue du nombre de visiteurs* » puisque la Fédération Française de Tennis « *encourag[e] avec succès² le recours au covoiturage et à l'utilisation des transports en commun* ». C'est merveilleux : nous n'en sommes qu'au stade du projet mais la Fédération Française de Tennis a déjà réussi à limiter la circulation automobile en faisant la promotion du covoiturage ! Mais pourquoi Gilbert Ysern ne prend-il pas en charge dès maintenant le problème du stationnement dans Paris qu'il résoudrait immédiatement ?

On lit dans le rapport les « *avancées du projet grâce à la concertation* ». Ces avancées sont effectivement majeures pour le jardin des Serres, comment ne l'avions nous pas vu ? Elles consistent essentiellement en un engagement de la FFT « *à maîtriser les flux*

de spectateurs dans le jardin ». Tout le monde - enfin presque manifestement - sait à quoi s'en tenir sur les engagements de la FFT qui, il y a plusieurs années, avait juré la main sur le cœur qu'elle ne chercherait jamais à s'étendre sur les Serres d'Auteuil. Les engagements de la FFT sont comme toutes les promesses des politiques, elles n'engagent que ceux qui y croient.

Quant au contre-projet des associations, qui a été conçu par des urbanistes et des architectes, le commissaire enquêteur explique doctement qu' « *il en ressort des contraintes qui combinent une très grande complexité de mise en œuvre, à la fois technique et juridique* ». Et comment a-t-elle abouti à cette conclusion ? Elle a examiné « *l'ensemble des études, comptes rendus et rapports disponibles* » et elle a surtout « *interrogé les différents services de la Ville de Paris et de l'État concernés* » alors que l'on sait qu'ils sont unis pour favoriser le projet de la FFT. La concertation avec l'État et la Ville est indéniable.

Et si l'on examine les raisons (détaillées) pour lesquelles cette solution n'est pas bonne, on constate avec stupéfaction la présence de celle-ci, qu'il convient de citer entièrement : la couverture de l'A13 serait très différente de celles du périphérique, notamment parce que ces dernières « *propos[ent] des programmes intégrant une mixité de fonction (habitat, équipements et espaces publics) et non un projet privé exclusivement sportif - même reconnu d'intérêt général -, mené par une fédération sportive - même reconnue d'utilité publique.* » Bref, il n'est pas bien de couvrir une autoroute « exclusivement pour une fédération sportive », mais il est normal de détruire en partie un jardin ouvert au public et protégé au bénéfice de cette même fédération sportive !

Un peu plus loin (mais il faudrait tout citer, tout démonter tant ce rapport est ahurissant de bout en bout), on lit que selon l'analyse du professeur Jézougo (qu'on devine spécialiste en droit) le projet d'extension des associations nécessiterait l'obtention d'une quantité de consultations et d'autorisations aussi difficiles à obtenir que des modifications de PLU ou des passations de convention entre la FFT et la ville. Bref des choses impossibles, c'est bien connu que la ville de Paris ne modifie jamais le PLU... Et en plus – sortons nos mouchoirs – cela « *ajouterait plusieurs centaines de milliers d'euros au projet de modernisation, somme que la Fédération ne peut supporter seule* ». Quand on connaît le budget faramineux de toute cette opération, le coût qu'il fait supporter à la ville, les dépenses provoquées par les contentieux liés à l'extension sur les serres d'Auteuil et les montants occasionnés par les retards de plusieurs années que cela implique, on comprend que la très pauvre et très misérable Fédération Française de Tennis ne puisse supporter « *quelques centaines de milliers d'euros* » en plus...

Mais l'important évidemment n'est pas là. L'essentiel est bien que « *l'implantation dans le jardin des Serres d'Auteuil [puisse] s'inscrire dans le respect d'un lieu centenaire et protégé, de grande qualité environnementale, patrimoniale et architecturale.* » Et le commissaire enquêteur, à qui on ne la fait pas, et contrairement aux 58 000 signataires de la pétition et aux nombreuses associations qui luttent contre ce projet de la FFT et de la Ville de Paris, a bien compris que celui-ci est parfaitement inoffensif.

D'ailleurs, pour elle, le respect du lieu est « *essentiel* » comme « *le soulignent, à juste titre* » « *les observations et courriers arrivés massivement pendant la période d'enquête, et au-delà même...* », même si « *cette mobilisation peut apparaître comme une frilosité devant le changement quel qu'il soit* » (elle n'a pas rajouté que les opposants auraient été contre la tour Eiffel, mais on sent bien que cela la démange).

Suit un chapitre que nous pourrions qualifier d'alambiqué (nous y renvoyons le lecteur, p. 46-48) dont nous retiendrons notamment que « *le court, semi-enterré, ne sera pas visible des allées du parc. Il faudra entrer dans les nouvelles serres pour apercevoir sa surface en contre bas.* » Car c'est bien entendu le court lui-même qui pose problème aux associations, pas les tribunes ni les structures qui l'entourent ! On y lit aussi une leçon d'architecture qui se termine sur l'affirmation que cette réalisation est « *dans l'esprit tout à fait moderne et éclairé des réalisations de Formigé* ». Nous ne savons pas ce qu'en penseront les descendants de cet architecte, très remontés contre le projet, mais on est sûr que les nombreux commentateurs qui ont fustigé les juges du tribunal administratif pour s'être soi-disant érigés en critiques architecturaux dans l'affaire de la Samaritaine

(alors qu'ils ne faisaient que vérifier la compatibilité avec le PLU parisien) vont s'étonner que le commissaire enquêteur dont le rôle est notamment de traduire les résultats de l'enquête publique, décide ici de se transformer réellement en juge du bon goût.

On pourrait aussi rire (jaune) de l'affirmation que les anciens bâtiments d'exploitation, inscrits monuments historiques, et qui servent aujourd'hui toujours à l'exploitation, vont être « *mis en valeur* ». Mais il est vrai qu'on lit aussi que la FFT a promis que « *l'objectif est de faire de ces bâtiments un lieu de vie, d'échange, de découverte et de pratique « botanique » et plus largement « environnement* » ». Faire un lieu de vie et d'échange ! On comprend mieux l'adhésion sans condition d'Anne Hidalgo à ce projet. Un lieu de vie et d'échange manquait, incontestablement, aux Serres d'Auteuil, lieu mort et individualiste s'il en est.

D'ailleurs, le commissaire enquêteur a tout compris aux critiques de ceux « *très nombreux* » qui « [reprochent au] *projet de court de tennis de venir dénaturer le jardin des Serres d'Auteuil pour une utilisation très restreinte, limitée aux 2 semaines par an du tournoi* ». Et ils ont tort : « *En réalité, ce nouveau court, de par sa conception même, participera pleinement au projet de renouveau du jardin botanique entrepris par la Ville de Paris* » (qui souhaite, rappelons-le, « *réinventer* » le capitale). Et pour le prouver, le commissaire enquêteur reprend dans son intégralité (plus de deux pages) la Synthèse que lui a envoyé la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement de la ville de Paris. Si ce n'est pas une preuve on se demande vraiment ce qu'il leur faut, à ces associations ! Plus sérieusement, n'est-il pas temps, une fois pour toutes, de tirer les conclusions qui s'imposent : l'inutilité absolue qu'il y a à prendre part sérieusement à ce genre d'enquête, ce qui contribue en partie à les légitimer ? Lorsque nous sommes nous même venu donner notre opinion, nous avons été un peu interloqué d'entendre le commissaire enquêteur répondre aux interrogations avec les mêmes arguments que la Ville de Paris et la Fédération Française de Tennis. L'enquête n'en était pourtant qu'à son début. Est-il utile de renforcer ces parodies de concertation en acceptant d'y participer ? La question mérite assurément d'être posée.

Il se murmure ici ou là que Ségolène Royale, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, qui connaît bien le jardin des Serres d'Auteuil, serait plutôt opposée à ce projet. Mais même si cela était vrai, peut-on croire qu'elle mettra ses actes en accord avec ses convictions ? Il nous paraît préférable de ne pas trop y croire, nous serions forcément déçu, et d'espérer que tout cela ne fera que renforcer la combativité des associations. Tant que les travaux n'ont pas commencé, il ne faut pas perdre espoir.

Didier Rykner, jeudi 13 novembre 2014

Notes

1. Le rapport lui même est édifiant. On y lit en effet une évidence difficilement contestable que « *L'implantation d'un court de tennis dans le jardin des serres d'Auteuil recueille une très forte opposition* ». Cependant, « *les questions posées par le public peuvent trouver leur réponse dans le dossier d'enquête mais le volume de celui-ci a le plus souvent découragé les intervenants, qui se sont contentés de se faire une opinion sur la base des pétitions circulant sur Internet, préalablement à l'enquête ou pour celle-ci, voire du dépliant-synthèse réalisé par la FFT [...] et mis à leur disposition.* » Et, « *si on observe une très grande majorité d'avis défavorables* », « *c'est généralement le cas lors d'enquêtes portant sur un projet précis, les personnes opposées venant s'exprimer plus aisément que ceux [sic] qui lui sont favorables* ». Tout est dit : d'une part, les personnes s'étant exprimées lors de l'enquête publique sont très mal informées, d'autre part elles sont par nature forcément contre. On ne s'étonne donc pas que leur avis ne soit pas réellement pris en compte.

2. C'est nous qui soulignons.

Source : <http://www.latribunedelart.com/roland-garros-a-quoi-sert-une-enquete-publique>